



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 avril 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Avril 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 Mai 2000

Avis du Conseil Municipal sur les fermetures de classes - suppression de postes

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles
FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M.
Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN,
M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Jacques VANDIER

DELIBERATION D200232

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2000

Affaires Scolaires

**Avis du Conseil Municipal sur les fermetures de classes -
suppression de postes**

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Suite au courrier de l'Inspection Académique en date du 10 mars 2000 annonçant les intentions de fermetures de classes sur Niort confirmé par celui du 18 mars 2000 après consultation du Comité Technique Départemental et du Conseil Départemental de l'Education Nationale, le Conseil Municipal doit délibérer selon les termes de la loi du 22 juillet 1983 afin de faire connaître son avis.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- donner son avis sur les fermetures, ouvertures et transformations annoncées pour les écoles suivantes :

- suppression d'un poste de psychologue à l'école élémentaire Edmond Proust ;
- suppression d'un poste de rééducateur à l'école élémentaire Jean Macé ;
- suppression d'un poste à l'école élémentaire Agrippa d'Aubigné ;
- suppression d'un poste à l'école élémentaire Pierre de Coubertin ;
- suppression d'un poste à l'école élémentaire Jules Ferry ;
- suppression d'un poste à l'école maternelle Louis Aragon ;
- ouverture d'un poste à l'école élémentaire Jean Jaurès ;
- suppression d'une classe d'intégration scolaire à l'école maternelle Jacques Prévert ;
- suppression d'une classe d'intégration scolaire à l'école élémentaire Ernest Pérochon ;
- ouverture d'un moyen d'adaptation à l'école élémentaire Ernest Pérochon ;
- ouverture d'une classe d'intégration scolaire à l'école élémentaire Louis Pasteur ;
- fusion des écoles maternelle et élémentaire Jean Macé.

Les fermetures de classe génèrent toujours un traumatisme dans la population, qui voit là une perte qualitative de l'enseignement donné aux enfants.

Si numériquement une fermeture s'impose, il serait souhaitable que les compétences pédagogiques libérées soient utilisées pour renforcer les points les plus faibles de notre système éducatif comme :

- l'enseignement des langues ;
- l'apprentissage des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la scolarisation des enfants des "gens du voyage".

De même, il faudrait pouvoir ouvrir une classe aussi facilement qu'on la ferme lorsque les effectifs croissent, facilitant ainsi les adaptations permanentes nécessaires au bon fonctionnement du service public. En particulier, cela doit s'avérer nécessaire, compte tenu des lotissements en voie d'achèvement, pour deux des écoles aujourd'hui concernées par des fermetures.

C'est pourquoi, il conviendrait de rechercher ensemble, Ville de NIORT et Education Nationale, en concertation avec les parents et les enseignants, comment redéployer les moyens pour améliorer toujours plus l'enseignement et l'éducation de nos concitoyens.

Nous pourrions engager une réflexion stratégique sur une répartition harmonieuse des écoles sur le territoire niortais dans le cadre d'une politique de la Ville bien comprise, et sur de nouveaux services à rendre à la population.

Dans cet esprit, les matériels informatiques dont nous dotons chacune des écoles, y contribueront par une optimisation des moyens et l'accès de tous au maximum de lieux ressources de la ville. De même, la Ville de NIORT a réalisé, et nous en sommes fiers, des classes spécifiques pour la scolarisation des malvoyants et des malentendants. Nous ne souhaitons pas que ces locaux aménagés soient détournés de leur utilisation.

Cette nouvelle démarche partenariale devrait être pensée dans le cadre de l'agglomération niortaise qui correspond à notre bassin de vie et dans lequel je suis très attaché à ce que chacune des communes conserve une école.

La Ville pour sa part est prête à s'investir dans une telle réflexion d'ensemble conduisant à améliorer l'accès au savoir et à la citoyenneté de tous dans le respect du contrat éducatif local en faveur de nos élèves, et visant à terme la réalisation d'une carte scolaire cible sur l'ensemble de la ville, voire de l'agglomération niortaise.

Dans ce contexte, j'invite le Conseil Municipal :

- à exprimer un avis favorable pour l'ouverture d'un poste à l'école élémentaire Jean Jaurès et pour le redéploiement de moyens annoncés ainsi que pour la fusion des écoles maternelle et élémentaire Jean Macé. Néanmoins, le Conseil Municipal sera particulièrement attentif aux mesures de transformation de la carte scolaire concernant l'enseignement spécialisé et veillera à ce que ces transformations ne diminuent pas les services éducatifs dans les Zones Educatives Prioritaires.

- et à se prononcer contre les fermetures annoncées.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	35
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

[Ordre du jour](#)